

Histoire moderne et contemporaine du politique

M. Pierre ROSANVALLON, professeur

COURS : LE POUVOIR EXÉCUTIF EN DÉMOCRATIE ^a

Le cours de 2014 avait analysé les raisons pour lesquelles le pouvoir exécutif était resté en lisière des théories de la démocratie, du fait d'une sacralisation de la loi et de la prééminence accordée à l'ordre parlementaire. Il avait également montré pourquoi cet angle mort de la pensée politique s'était maintenu malgré la montée en puissance de l'exécutif après la Première Guerre mondiale. Le cours de 2015 a prolongé cette réflexion en partant du constat que si la première forme historique du régime démocratique, celle du modèle parlementaire-représentatif, s'était estompée dans les faits, cédant la place à un modèle présidentiel-gouvernant, ce dernier n'avait pas été théorisé et inclus dans une vision positive du développement démocratique. Cette présidentialisation des démocraties a en effet le plus souvent été réduite au phénomène de personnalisation du pouvoir qui l'accompagnait. Le cours a quant à lui surtout mis l'accent sur le fait générateur de cette présidentialisation : la montée en puissance de l'exécutif, désormais identifié au pouvoir, pris au singulier.

Dans un premier temps ont été rappelées les caractéristiques du modèle parlementaire-représentatif tel que l'avaient théorisé les pères fondateurs des premières constitutions américaines et française. Il avait été édifié sur deux principes : le règne de la loi et l'avènement d'un peuple-législateur. Le règne de la loi, car celle-ci était comprise comme le vecteur d'un pouvoir en son essence non-dominateur : celui de la règle impersonnelle. L'impersonnalité était en effet considérée comme la première des qualités politiques, indissociablement libérale et démocratique. Aux yeux des Lumières, un pouvoir ne pouvait être bon qu'à la condition d'en être l'expression. C'est de cette façon que se marquait d'abord pour les esprits de la fin du XVIII^e siècle la rupture avec l'absolutisme, identifié, lui, au

a. Les enregistrements audio et vidéo des cours et des séminaires sont disponibles en audio et en vidéo sur le site internet du Collège de France : <http://www.college-de-france.fr/site/pierre-rosanvallon/course-2014-2015.htm> [NdÉ].

pouvoir d'un seul, structurellement arbitraire (cette caractéristique majeure souligne à elle seule à quel point le modèle présidentiel-gouvernant fondé sur la personnalisation s'en distingue). Avènement d'un peuple-législateur, car le peuple fut alors reconnu comme la source génératrice de tous les pouvoirs. On le disait en Amérique « source du pouvoir » (*fountain of power*) et en France « souverain ». La loi pouvait à cette condition être considérée comme « l'expression de la volonté générale », selon la formule de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, qui précisait à son propos que « tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation » (article 6). Le pouvoir central était donc le pouvoir législatif, tandis que le pouvoir exécutif était considéré comme secondaire, tant du fait de cette primauté que de celui de la limitation de la sphère de l'action publique à l'époque. La détermination des conditions d'organisation du pouvoir législatif s'imposera en conséquence comme la question majeure du débat sur l'institution de la démocratie aux XVIII^e et XIX^e siècles, la nature du lien représentatif en étant le cœur.

Le cours a montré comment, dans ce contexte, la recherche d'un approfondissement démocratique s'était à l'époque organisée autour de trois grands enjeux. Celui de la démocratisation de l'élection d'abord. En réduisant par exemple le poids des appareils et des coteries sur les termes des choix citoyens. Dans la France de 1848 et du Second Empire, des groupes ouvriers s'étaient par exemple vivement opposés à la domination des avocats et des journalistes sur les comités électoraux. Au tournant du XX^e siècle en Amérique, cet objectif avait pris la forme d'une campagne finalement victorieuse des progressistes pour imposer le système des primaires et faire reculer le poids des *bosses* tirant les ficelles. Ce seront aussi les batailles, beaucoup moins couronnées de succès, elles, pour limiter le cumul et la durée des mandats. Au XIX^e siècle fut également souvent évoquée l'instauration des mandats impératifs. Formellement incompatible avec la doctrine classique du parlementarisme, fondée sur le principe de l'indépendance du représentant vis-à-vis des représentés, l'idée allait indirectement faire son chemin avec la rédaction de programmes ou de *platforms* qui, sans avoir de valeur juridique, impliqueraient cependant la reconnaissance d'un certain lien de dépendance des élus vis-à-vis des électeurs.

Dans une deuxième direction se chercheront les voies de l'amélioration du caractère représentatif des élus. En termes de représentation des groupes sociaux : ce sera la raison d'être de la formation des partis de classe (le thème d'une « représentation spéciale des prolétaires » avait surgi dès les années 1830 en Europe). L'idée de représentation proportionnelle mobilisera de son côté les énergies au milieu du XIX^e siècle pour améliorer la « fonction expressive » du Parlement, comme on le dira en Grande-Bretagne, là où le mouvement fut d'abord théorisé et fit l'objet des campagnes politiques les plus intenses. Ce sera en troisième lieu autour de l'introduction de procédures référendaires que se concentreront les propositions. Un grand débat s'instaurera aussi dans l'Europe des dernières décennies du XIX^e siècle autour du thème de la législation directe par le peuple. Progressistes américains, socialistes allemands et français, héritiers du bonapartisme s'en feront les champions. Même des voix conservatrices, en Grande-Bretagne notamment, se joindront à ce cœur, pensant que dans certaines circonstances le fait d'accorder au peuple un droit de veto pouvait constituer une utile soupape de sûreté.

Ces différentes visions du progrès démocratique, inscrites dans la perspective parlementaire-représentative, avaient déjà été esquissées du temps de la Révolution française, alors que les diatribes contre l'« aristocratie représentative » s'étaient

fortement faites entendre dès l'automne 1789. Deux siècles plus tard, il est frappant de constater que c'est toujours autour de ces trois grands enjeux que se cristallisent souvent les impatiences et les attentes d'un progrès démocratique. En s'adaptant bien sûr. La représentation des minorités ou le thème de la parité ont par exemple pris le pas sur le projet d'une représentation de classe. Mais pour le reste la continuité est étonnante. Seule l'idée de tirage au sort a fait une apparition novatrice. Mais elle n'en renvoie pas moins en son fond à une proposition de substitution à la sélection électorale d'une procédure estimée plus à même d'améliorer la qualité représentative des institutions et reste de la sorte inscrite dans le paradigme parlementaire-représentatif. Et la notion de démocratie participative s'inscrit elle aussi pour l'essentiel dans ce même espace du perfectionnement / dépassement de la démocratie représentative. Dans tous ces cas de figure, c'est la nature et la qualité du rapport des représentants aux représentés, ainsi que la possibilité d'intervention directe des citoyens, qui sont appréhendées comme la clef de voûte de l'idéal démocratique.

À l'âge de la prédominance du pouvoir exécutif, la clef de la démocratie réside dans les conditions du contrôle de ce dernier par la société. C'est donc le rapport gouvernés-gouvernants qui devient l'enjeu majeur. L'objectif ne peut être celui d'un impossible auto-gouvernement (alors que l'idéal du peuple législateur fait sens), tant la notion de gouvernement présuppose une distinction fonctionnelle entre gouvernés et gouvernants. Mais il est de maintenir cette relation dans son strict caractère fonctionnel, en définissant les conditions d'une action gouvernementale qui la rendent appropriable par les citoyens et n'en font pas une instance de domination, expression d'un pouvoir oligarchique coupé de la société. Le problème est que la seule réponse qui ait actuellement été apportée à cet impératif s'est limitée à l'élection de la tête de cet exécutif. Mais c'est seulement une démocratie d'autorisation qui est mise en place de la sorte, un permis de gouverner qui est accordé. Ni plus ni moins. Ce qui ne saurait suffire, tant nous voyons dans le monde de présidents élus qui sont bien loin de se comporter en démocrates.

Si on peut considérer qu'à certaines conditions l'élection est susceptible de déterminer adéquatement le rapport entre représentants et représentés, il n'en va pas de même pour le rapport entre gouvernés et gouvernants. Le point est essentiel. La désignation d'un représentant a historiquement consisté dans son principe à exprimer une identité ou à transmettre un mandat, toutes choses qui pouvaient être idéalement accomplies par le fait de l'élection. Celle-ci était en effet considérée comme capable d'établir le représentant dans sa qualité et sa fonctionnalité intrinsèques, avec la notion de permanence que ce terme implique, alors que l'élection d'un gouvernant ne fait que légitimer sa position institutionnelle et ne lui confère aucune qualité. La « performance démocratique » d'une telle élection est en ce sens inférieur à celle d'un représentant.

D'où, dans ce cas, l'impérieuse nécessité de prolonger la démocratie d'autorisation par une démocratie d'exercice. Celle-ci ayant pour objet de déterminer les qualités attendues des gouvernants et les règles organisant leurs relations avec les gouvernés. C'est dans l'établissement d'une telle démocratie que se joue dorénavant l'essentiel. C'est en effet son défaut qui permet à l'élection de la tête de l'exécutif d'ouvrir la voie à un régime illibéral, voire même dictatorial dans certains cas. Notre présent est rempli d'exemples de cette nature, dont le césarisme français avait constitué au XIX^e siècle la première illustration. Les pathologies meurtrières et destructrices de la démocratie avaient été au XX^e siècle, avec les totalitarismes, des pathologies de la représentation. Il s'agissait alors de pouvoirs qui prétendaient avoir dépassé les

apories structurantes du système représentatif et ses incomplétudes en incarnant parfaitement la société, leur absolutisme étant justifié par cette adéquation. Ces anciennes pathologies subsistent certes toujours. Mais les nouvelles pathologies du XXI^e siècle ont changé de nature. Elles dérivent maintenant de la restriction de la démocratie gouvernante à la simple procédure d'autorisation. Si maladie du présidentielisme il y a, c'est dans le sens de cette atrophie.

L'objet principal du cours a été de définir les traits de cette démocratie d'exercice. C'est de façon tâtonnante et très générale ce qui se recherche aujourd'hui dans de nombreux secteurs de la société civile et dans le monde militant avec la mise en avant d'un impératif comme celui de la transparence, l'appel à construction d'une démocratie en réseau ou encore la référence à la notion de gouvernement ouvert, pour employer quelques mots qui sont sur toutes les lèvres et sous toutes les plumes. Le cours a proposé d'ordonner ces aspirations et ces réflexions en distinguant les qualités requises des gouvernants et les règles organisatrices de la relation entre gouvernés et gouvernants. Ils forment, rassemblés, les principes d'une démocratie d'exercice comme bon gouvernement.

Il en a exploré les éléments constitutifs sous deux rubriques. L'appréhension des principes devant régir les relations des gouvernants aux gouvernés en démocratie, d'abord. Il en a mis trois en avant : la lisibilité, la responsabilité et la réactivité (terme qui traduit le moins mal la notion de *responsiveness* en anglais) ; ces principes dessinant les contours d'une démocratie d'appropriation. Il a été montré que leur mise en œuvre permettrait aux citoyens d'exercer plus directement des fonctions démocratiques qui ont longtemps été accaparées par le seul pouvoir parlementaire. Ils donneraient aussi pleinement sens au fait que le pouvoir n'est pas une chose mais une relation, et que ce sont donc les caractéristiques de cette relation qui définissent la différence entre une situation de domination et celle d'une simple distinction fonctionnelle, au sein de laquelle peut se développer une forme d'appropriation citoyenne du pouvoir. Le cours a ensuite traité la question des qualités personnelles requise pour être un « bon gouvernant ». Qualités qui n'ont pas été appréhendées pour dresser un portrait-robot idéalisé, superposition de tous les talents et de toutes les vertus, mais pour considérer de façon plus opératoire celles qui sont nécessaires à l'établissement d'un lien de confiance entre gouvernants et gouvernés ; pour fonder ainsi une démocratie de confiance. La confiance étant définie comme une de ces « institutions invisibles » dont la vitalité a pris une importance décisive à l'âge de la personnalisation des démocraties. Nous en avons examiné deux à titre principal : l'intégrité et le parler-vrai.

Construction d'une démocratie de confiance et d'une démocratie d'appropriation ont ainsi été appréhendées comme les deux clés du progrès démocratique à l'âge présidentiel-gouvernant, ces principes de bon gouvernement ne devant cependant pas seulement s'appliquer au pouvoir exécutif dans ses différentes instances. Ils ont en effet été décrits comme étant appelés à régir l'ensemble des institutions non élues qui ont une fonction de régulation (les « autorités indépendantes »), les diverses catégories de magistratures, et tout le monde de la fonction publique. Ce sont en effet des personnes et des institutions qui exercent d'une manière ou d'une autre un commandement sur autrui et participent de la sorte aux organes gouvernants.

On a parallèlement montré comment cette approche conduisait à une nouvelle considération des agents de mise en forme de l'activité démocratique, le déclin des partis politiques en traduisant dans les faits l'impératif. Ces partis avaient été les organisations qui avaient joué le rôle majeur dans le fonctionnement du modèle

parlementaire-représentatif. Avec l'avènement du suffrage universel (masculin d'abord), ils avaient contribué à mettre en forme l'expression des opinions en les canalisant. Ils avaient été une instance d'organisation du « nombre », comme on disait au XIX^e siècle. Ils l'avaient notamment fait en régulant la compétition électorale, avec un travail de sélection des candidatures. Ils avaient parallèlement structuré la vie parlementaire en donnant naissance à des groupes disciplinés qui, directement ou à travers des jeux d'alliances, permettaient de dégager des majorités. En exerçant ces deux fonctions, ils avaient marqué une rupture avec l'ancien monde des réseaux de notables qui régissaient la vie politique et parlementaire au premier âge du suffrage censitaire ou du suffrage à deux degrés.

Les partis avaient simultanément progressivement été des organisations de masse. Au-delà de leur fonctionnalité électorale-parlementaire, ils avaient ainsi eu un rôle de représentation sociale. Ils avaient exprimé des classes et des idéologies, c'est-à-dire des intérêts et des visions de la société et de son devenir. Avec eux, le système parlementaire-représentatif avaient pleinement rempli sa définition. Leur dimension bureaucratique et hiérarchique avait certes très vite suscité de vives critiques. En France, dès 1848 et les premières élections au suffrage universel direct, des voix s'étaient ainsi élevées pour dénoncer leurs premières expressions balbutiantes (il s'agissait des comités électoraux qui avaient dressé des listes de candidats). « La première fois que vous exercez votre droit politique », avait par exemple tempêté une des grandes voix de la période (Lamennais), « on vous assemble d'autorité, on vous met dans la main une liste que vous n'avez ni discutée ni même pu lire, et l'on vous dit impérativement : jetez cela dans l'urne. On fait de vous une machine à élections ». Le procès avait été instruit avec plus de rigueur, et de sévérité aussi, au tournant du xx^e siècle, par de nombreuses plumes et en particulier dans deux ouvrages fondateurs de la science politique, *La Démocratie et les Partis politiques* (1902) de Mosei Ostrogorski (consacré aux États-Unis et à la Grande-Bretagne) et *Les Partis politiques* (1911) de Roberto Michels (consacré au parti social-démocrate allemand). Ces travaux avaient montré comment renaissaient mécaniquement avec les partis des formes d'aristocratie dans la démocratie. Le premier avait mis l'accent sur la constitution des partis en « machines » tendant à s'autonomiser aux mains de professionnels, tandis que le second avait analysé la manière dont ces derniers donnaient naissance à un nouveau type d'oligarchie. D'où des sentiments fortement ambivalents à leur égard. Mais malgré ces pesanteurs et les formes de domination des citoyens par des appareils qui pouvaient en résulter, certes variables selon les formations, la discipline communiste ayant porté à ses extrêmes le phénomène, les partis avaient en même temps indéniablement donné une voix, un visage et un accès au forum public à des populations auparavant écartées de la vie politique.

Ces partis ont vu cette dernière fonction représentative s'éroder puis disparaître à partir des années 1990. Pour deux raisons. La première, et la plus évidente, a tenu au fait que la société elle-même est devenue plus opaque, illisible même à certains égards, et donc moins aisément représentable que l'était une société de classes aux contours et aux caractéristiques bien dessinés. Nous sommes en effet entrés dans un nouvel âge, celui de l'individualisme de singularité, marqué par la complexification et l'hétérogénéisation du monde social, en même temps que par le fait que les individus sont dorénavant autant déterminés par leur histoire personnelle que par leur condition sociale. Représenter la société implique en ce sens désormais de décrire les nouvelles conditions sociales, à l'âge d'un capitalisme d'innovation ayant succédé au précédent capitalisme d'organisation, et, en même temps, de

rendre socialement compte des situations, des épreuves, des peurs et des attentes qui conditionnent la vie des individus. L'invisibilité sociale tient aujourd'hui à ces deux ordres de réalité. Les anciens partis avaient une capacité représentative que l'on pourrait dire « identitaire », du fait même de leur caractère de masse. Ils ne l'ont plus aujourd'hui. Mais également parce que la représentation de la société a changé de nature dans le nouveau monde social. Pour restituer la vérité de celui-ci dans sa complexité, elle doit dorénavant avoir une dimension « narrative » que les partis ne sont pas capables de prendre en charge. Du même coup, ceux-ci se sont éloignés du monde vécu et leur langage résonne désormais souvent dans le vide, saturé de catégories et d'expressions abstraites qui n'évoquent plus ce que vivent sensiblement les gens. Les racines que l'on pourrait dire sociologiques de ce nouvel âge de la mal-représentation sont maintenant mieux appréhendées et j'ai moi-même publié plusieurs ouvrages consacrés à cette question pour essayer de l'éclairer¹.

Mais un autre facteur, moins aperçu et plus important pour le propos de ce travail, a aussi puissamment contribué au déclin des partis : leur glissement du côté de la fonction gouvernante. Ils ne se conçoivent plus comme des interfaces, des intermédiaires, entre la société et les institutions politiques. D'abord parce que les parlements ne sont plus eux-mêmes des instances représentatives, ni le moteur de l'initiative et de l'élaboration des lois ; cette dernière tâche étant dorénavant pour l'essentiel l'apanage des exécutifs. Mais surtout du fait que la fonction principale des parlements, dans leur expression majoritaire, est aujourd'hui de soutenir les gouvernements, ou de les critiquer en attendant d'occuper leur place, pour les groupes d'opposition constitués en leur sein. Les partis sont en conséquence devenus des éléments auxiliaires de l'activité du pouvoir exécutif ; ce sont eux qui mènent le combat pour essayer d'assurer une légitimation continue au pouvoir, ou préparer au contraire sa défaite aux prochaines élections en faisant la preuve du caractère néfaste de sa politique. Ils représentent en fait plus la raison des gouvernements auprès des citoyens qu'ils ne représentent ces derniers auprès des premiers. Les députés, s'ils sont toujours élus dans leurs circonscriptions, ne sont plus que marginalement les représentants de celles-ci, ils sont de fait d'abord délégués à des tâches purement politiques. Ils constituent dorénavant la fraction dominée, parce que relativement passive, de l'oligarchie gouvernante. Au-delà des effets de dé-sociologisation et de bureaucratisation des structures partisans, c'est ce glissement vers l'exécutif qui explique que les responsables politiques se soient de plus en plus coupés de la société et professionnalisés, devenant de purs hommes et femmes d'appareil. Leur « réalité » est devenue celle de l'intérieur du monde politique, de la vie des courants, des congrès, des batailles d'appareils qui régissent les rapports de force dont seront issus les gouvernants.

L'activité des partis s'est du même coup réduite à la gestion des échéances électorales, l'élection présidentielle en constituant le pivot central, commandant tout le reste de la vie politique. Les partis dont le nombre d'adhérents « ordinaires » s'est révélé presque partout en chute libre, à cause de leur repli sur la fonction gouvernante auxiliaire, ne se soucient désormais de faire retour vers eux que dans la perspective utilitariste de primaires (là où elles existent) en vue desquelles leur

1. À commencer par *Le Peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, 1998 et *La Question syndicale. Histoire et avenir d'une forme sociale*, Paris, Calmann-Lévy, 1988.

contrôle est un capital décisif. Par quelque biais que l'on considère la fonction démocratique des partis, la conclusion est qu'ils sont désormais cantonnés au fonctionnement de la seule démocratie d'autorisation.

La fonction représentative ayant été de fait abandonnée par les partis, c'est par d'autres canaux qu'il faut maintenant lui donner vie. Ils seront nécessairement multiples, qu'il s'agisse de développer des formes de représentation narrative ou de « représenter des problèmes de société » par l'intermédiaire d'associations œuvrant dans les différents domaines de la vie sociale et culturelle. Il y a là une tâche d'importance à accomplir pour sortir du sentiment de mal-représentation qui continue à ronger les démocraties et les rend sensibles aux sirènes du populisme. J'ai proposé dans *Le Parlement des invisibles*², qui a servi de manifeste au projet « Raconter la vie », des instruments d'analyse et d'action pour aller dans le sens d'une telle revitalisation « post-partidaire » de la représentation.

Les partis étant devenus des structures auxiliaires des organes gouvernants, ils ne sont donc pas en position de jouer un rôle positif dans la mise en forme démocratique du rapport gouvernants-gouvernés. C'est manifeste lorsqu'ils participent à une coalition au pouvoir. Mais cela l'est également quand ils sont en situation d'opposition et critiquent dans ce cas le gouvernement en place. C'est en effet beaucoup plus dans la perspective d'une reconquête du pouvoir que dans celle d'une extension des capacités des citoyens qu'ils interviennent, même s'ils en appellent souvent de façon incantatoire à un recours accru à la pratique référendaire³. Leur attention porte en outre alors surtout sur les rapports du gouvernement au Parlement, étant partie prenante de ce dernier.

Le cours a montré comment, dans ce contexte, avaient émergé de nouvelles formes politiques à distance de ces organisations désormais déconnectées du monde réel. Partis s'engageant dans la compétition électorale tout en essayant de conserver un caractère fortement participatif, à l'image de Podemos en Espagne pour ne prendre qu'un exemple (dont il faut en même temps souligner qu'il est animé par un leader doté d'un fort charisme) ; mouvements protestataires d'un nouveau style, comme ceux des Indignés, apparus dans divers pays au début des années 2010, ou encore d'Occupy Wall Street qui s'était défini en 2011 comme un « mouvement de résistance sans chef » aspirant à exprimer des 99 % d'une population ne tolérant plus l'avidité et la corruption des 1 % ; spectaculaires mobilisations de masse sur différentes places des capitales de la planète qui ont fait basculer des régimes honnis. S'est opérée sous ces différents modes une réanimation de la scène représentative-protestataire et une revitalisation de la notion de forum démocratique que les médias et les analystes de la vie politique ont amplement commenté. Se sont parallèlement mise en place un autre ensemble d'initiatives citoyennes d'un type inédit, baptisées dans les pays anglo-américains de *good government organizations*. Leur but n'est pas de « prendre le pouvoir », mais de le surveiller et de le contrôler. Moins visibles médiatiquement que les mouvements précédemment cités, elles œuvrent désormais sur les cinq continents pour contraindre les gouvernants à rendre des comptes, à parler vrai, à écouter les citoyens, à se comporter de façon responsable, à lever le voile d'opacité derrière lequel ils se dissimulent souvent, ouvrant un nouveau champ à l'implication citoyenne.

2. Seuil, 2014.

3. Présupposant d'ailleurs de la sorte que l'élection reste la forme privilégiée, sinon unique, de l'expression démocratique.

Le cours a ainsi dessiné un cadre intellectuel d'ensemble éclairant le rôle des organisations de cette nature et des expérimentations dans ce nouveau champ, avec les attentes auxquelles elles correspondent. Il a aussi proposé de les restituer dans le cadre d'une théorie élargie de la démocratie s'appliquant aux pratiques gouvernementales. Il a en conséquence esquissé les conditions d'une démocratisation de la nouvelle forme présidentielle-gouvernante permettant d'en conjurer les dérives.

Ce cours a clôt un cycle de recherches consacré aux mutations de la démocratie contemporaine. Nous aurons ainsi appréhendé celle-ci dans ses quatre dimensions d'activité citoyenne, de régime politique, de forme de société et de gouvernement. La démocratie-citoyenneté s'est d'abord édifiée autour de la conquête du suffrage universel que j'ai étudiée dans *Le Sacre du citoyen*⁴, suffrage ayant à la fois défini un droit politique, c'est-à-dire un pouvoir, celui d'être un citoyen actif, et un statut social, celui d'être reconnu comme individu autonome participant sur une base d'égalité à la communauté civique. Cette approche de la citoyenneté s'est ensuite élargie, les citoyens ne se contentant plus de voter pour affirmer leur position de souverains. À côté de la sphère électorale-représentative d'origine se sont ainsi progressivement développées tout un ensemble de pratiques de surveillance, d'empêchement et de jugement au travers desquelles la société exerce des pouvoirs de correction et de pression. À côté du peuple électeur, elles ont donné une voix et un visage aux figures d'un peuple-vigilant, d'un peuple-veto et d'un peuple-juge. Alors que l'élection était un mécanisme d'instauration de la confiance, ces pratiques ont constitué l'exercice de la défiance en deuxième sphère de l'activité citoyenne. J'ai fait l'histoire et la théorie de cet élargissement, qui a joué un rôle majeur depuis les années 1980, dans *La Contre-démocratie : la politique à l'âge de la défiance*⁵.

La démocratie-régime est définie de son côté par les institutions et les procédures destinées à mettre en forme la volonté générale. Elle s'est constituée autour de deux grands volets. Celui des institutions de la représentation, d'un côté. J'ai fait leur histoire et examiné les antinomies qui les structuraient dans *Le Peuple introuvable*⁶. Et celui des institutions de la souveraineté, de l'autre, dont j'ai retracé la construction problématique dans *La Démocratie inachevée*⁷. J'ai ensuite montré dans *La Légitimité démocratique*⁸ comment une nouvelle appréhension de la volonté générale avait cherché à dépasser les limites d'une expression uniquement majoritaire de celle-ci. Un pouvoir n'est ainsi dorénavant considéré comme pleinement démocratique que s'il est soumis à des épreuves de contrôle et de validation à la fois concurrentes et complémentaires de l'expression majoritaire. On attend qu'il se plie à un triple impératif de mise à distance de positions partisans et des intérêts particuliers (légitimité d'impartialité), de prise en compte des expressions plurielles du bien commun (légitimité de réflexivité), et de reconnaissance de toutes les singularités (légitimité de proximité). D'où la place de plus en plus grande prise dans les démocraties par des institutions comme les autorités indépendantes et les Cours

4. *Le Sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1992.

5. Seuil, 2006.

6. *Le Peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Paris, Gallimard, 1998.

7. *La Démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté du peuple en France*, Paris, Gallimard, 2000.

8. *La Légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Seuil, 2008.

constitutionnelles. J'ai simultanément analysé la crise contemporaine de la représentation et examiné les conditions de son dépassement dans l'essai *Le Parlement des invisibles*, servant de manifeste au projet « Raconter la vie » lancé en 2014.

La démocratie-forme de société constitue sa troisième figure. J'avais commencé à l'appréhender dans *Le Sacre du citoyen*, en montrant comment la révolution moderne avait d'abord été en son principe le plus profond une « révolution de l'égalité », celle-ci étant appréhendée comme une relation, comme une façon de constituer une « société des semblables ». L'égalité avait en effet été considérée en son origine comme une qualité démocratique, une figure de la communalité, et pas seulement comme un mode de distribution des richesses. Mais c'est surtout dans *La Société des égaux* que j'ai considéré cette question dans toute son ampleur, en montrant comment c'est la panne de cette idée d'égalité qui a été un des facteurs essentiels conduisant à l'explosion contemporaine des inégalités, destructrice de la démocratie comme forme de société. Et ouvrant de cette façon la voie à toutes les autres régressions possibles de l'idéal démocratique.

Avec le présent cours et celui de l'an dernier, c'est donc la démocratie-gouvernement, sa quatrième dimension, qui a été analysée, retraçant les conditions de la centralité qu'elle a acquise dans le monde contemporain, dérivée de l'avènement de la nouvelle forme présidentielle-gouvernante du régime démocratique. L'achèvement de la longue entreprise que marque la publication du volume issu de ces deux derniers cours⁹ ne doit évidemment pas être comprise comme l'épuisement des questions qui ont commandé sa mise en œuvre. Il y a en effet encore beaucoup de livres à écrire pour éclairer l'histoire et les mutations de la démocratie. Mais je peux au moins espérer avoir ainsi donné un ensemble d'outils utiles pour participer à la reconceptualisation de ces questions. L'histoire nous mord en effet actuellement la nuque, et jamais peut-être l'effort d'élucidation du monde n'a été aussi nécessaire pour faire face aux tâches d'un présent sur le fil du rasoir.

SÉMINAIRE : GOUVERNER ET COMMANDER

Persistance des images et mémoire des doctrines : les effets politiques de la fresque dite « Du bon gouvernement » (Sienne, 1338)

Patrick Boucheron, professeur à l'université de Paris I (4 février 2015)

Historien médiéviste, spécialiste des modes d'écriture de l'histoire et des transformations du métier d'historien, Patrick Boucheron a concentré son intervention sur l'analyse de la fresque dite « Du bon gouvernement » peinte par Ambrogio Lorenzetti dans le palais communal de Sienne en 1338 et ayant fait l'objet de l'ouvrage *Conjurer la peur : Sienne, 1338. Essai sur la force politique des images* (Seuil, 2013). Commenter cette fresque (également appelée « fresque de la Guerre et de la Paix ») c'est, au-delà de l'analyse esthétique, essayer d'interpréter les raisons ayant poussé le Gouvernement des Neuf, dont la légitimité était alors fragilisée, à commander cette peinture. Que nous dit la persistance des images sur les effets attendus du bon gouvernement, au-delà de la mémoire des doctrines, dont nous n'avons qu'un souvenir atténué ?

9. *Le Bon gouvernement*, Seuil, septembre 2015.

Essai d'interprétation « archéologique », car, comme le rappelle Patrick Boucheron, on ne dispose pour étudier cette fresque que de l'image elle-même et d'un fragment de texte du XIII^e siècle rédigé en italien sur lequel on peut lire :

Et l'on décida de peindre dans le palais la Paix et la Guerre et plusieurs hommes mauvais qui avaient bien œuvré pour la république de Sienne. Et l'on peignit également les quatre vertus théologiques avec plusieurs symboles de la prudence, de la saine gestion et de l'entendement avisé [...] Et cette peinture est dans le palais communal [...] et qui y va peut la voir.

La volonté du Gouvernement des Neuf de montrer l'image au peuple, de rendre son message visible et lisible, de produire une allégorie des méfaits et des bienfaits du gouvernement, d'exhorter le peuple « à bien faire » est pleinement assumée. Le gouvernement impose une lisibilité à l'image : l'usage de l'italien dans les écritures exposées sur la peinture, le passage dans une langue « vulgaire », immédiatement compréhensible par le peuple, résulte d'un choix innovant pleinement assumé qui s'inscrit dans l'idéal républicain porté par le Gouvernement des Neuf.

Patrick Boucheron a structuré son intervention en trois temps pour restituer la signification politique de cette fresque comme entrée dans l'âge de la modernité : il est d'abord revenu sur le débat doctrinal, notamment sur la controverse entre Cicéron et Aristote telle que restituée par Quentin Skinner à propos de la fresque du bon gouvernement. Il a ensuite défendu la thèse selon laquelle, moins que les doctrines, ce sont des pratiques politiques que la peinture rend visibles, voire que ces pratiques peuvent être décrites comme une mise en réserve de la mémoire des doctrines. Il s'est enfin interrogé sur les effets de la peinture politique et a montré comment elle repolitise les lieux communs et réaffirme la légitimité du gouvernement communal et des principes du bon gouvernement – et la centralité de la justice – à une époque où ce modèle est fortement concurrencé par la seigneurie.

L'intervention de Patrick Boucheron a débouché sur plusieurs interrogations qui ont fait l'objet d'un échange avec Pierre Rosanvallon quant à la signification politique de la fresque du bon gouvernement. D'abord, en ce qui concerne sa lecture pratique par le peuple : l'érudition du peintre et de son équipe, la charge symbolique de la peinture rend à première vue cette peinture difficilement accessible, ce qui contraste avec l'objectif proclamé de lisibilité de l'œuvre d'art par le Gouvernement des Neuf. Patrick Boucheron explique ce paradoxe en rappelant que les véritables destinataires de l'œuvre étaient avant tout les membres du Gouvernement des Neuf. Ce sont ceux qui siègent dans cette salle. La présence « étouffante » des images est là pour rappeler les gouvernants à l'ordre dans l'exercice du commandement.

Au-delà de l'opposition du modèle de la commune et de la seigneurie à Sienne au XIV^e siècle, Pierre Rosanvallon a également insisté sur l'importance d'un élément absent de la fresque et donc du commentaire fait par Patrick Boucheron, à savoir l'appel à des *podestats* (magistrats) pour gouverner la cité. Les *podestats* s'imposent comme un troisième modèle de pouvoir importé, extrêmement réglementé, pour préserver la paix. Pour Patrick Boucheron, ces différents modèles, qui sont autant de possibilités institutionnelles, ne doivent pas être compris comme se succédant les uns aux autres mais plutôt comme « s'empilant ». Certains modèles s'atténuent ou au contraire réapparaissent en fonction des époques : au moment où la fresque est réalisée, le modèle des *podestats* est moins perçu comme une solution d'avenir pour la cité.

L'autre élément qui ressort selon Pierre Rosanvallon, au-delà de l'opposition des modèles et de la réflexion sur la meilleure formule de gouvernement, c'est aussi la

façon dont un système se dégrade voire se retourne contre lui-même : même un gouvernement communal égalitaire peut se transformer en gouvernement oligarchique. Concernant la figure du juge, Pierre Rosanvallon souligne son ambivalence voire son caractère paradoxal : gardien de la loi certes, mais aussi représenté comme très au-dessus du gouvernement. Pour Patrick Boucheron, outre l'allégorie masculine de la justice, le juge est en effet très clairement le plus haut personnage : il est paradoxalement là « comme un roi ». La discussion s'est conclue sur une esquisse de comparaison entre la fresque du bon gouvernement et les miroirs des princes en Angleterre et en France.

Infamie et citoyenneté à Rome : réflexions sur la République aristocratique

Clément Bur, professeur d'histoire (11 février 2015)

L'intervention de Clément Bur, auteur d'une thèse de doctorat en histoire ancienne, intitulée « La Citoyenneté dégradée : recherches sur l'infamie à Rome sous la République et le Haut-Empire (312 a.C. - 96 p.C.) », portait sur la signification politique des peines de dégradation, dites aussi « peines d'infamie », à Rome. Celles-ci sont étudiées comme forme particulière de déshonneur mais aussi comme mode de régulation politique dont la fonction consiste à réaffirmer publiquement les normes et les valeurs de la société et à lutter contre les excès de la démagogie. Clément Bur a commencé son intervention en soulignant la très grande diversité des motifs (fraude électorale, diffamation, dette, etc.) et des acteurs (artistes, prostituées, sénateurs, etc.) sanctionnés par les peines d'infamie.

Après une réflexion sur les enjeux de la compilation des sources et de la méthodologie sur une période aussi lointaine, l'intervention de Clément Bur a permis de dégager deux axes interprétatifs forts sur la signification politique de l'infamie. Les transformations des motifs comme des modes d'exécution des peines d'infamie sont ainsi révélatrices d'un mouvement de juridicisation de l'infamie et de la société romaine dans son ensemble. À la fin de la période étudiée, la loi et l'activité de codification de l'infamie apparaissent comme des outils utiles de rationalisation de la gestion de l'Empire. Par ailleurs, en dépit de la diversité apparente des causes d'infamie, Clément Bur a décelé un élément unificateur dans le déclenchement d'une telle sanction : elle survient toujours en cas de rupture de la confiance jugée nécessaire au bon fonctionnement de la société. L'infamie a alors une fonction pédagogique : elle rappelle à l'ordre le « déviant », elle enjoint à l'aristocratie de s'acquitter de ses devoirs et de respecter les normes et les valeurs constituant le socle de la société.

La discussion ouverte par Pierre Rosanvallon s'est articulée autour de deux séries de questions distinguant le régime des mœurs et des peines d'infamie d'une part, et les fonctions de l'institution de l'autre. Concernant la thèse centrale de Clément Bur, qui considère les peines d'infamie comme marque du passage à la juridicisation, Pierre Rosanvallon s'est interrogé sur le rôle joué par le passage de la république à l'empire dans l'avènement de cette juridicisation. Pour Clément Bur, le point de départ consiste dans le très fort accroissement de la population civique : on passe d'une cité de 300 000 citoyens à un million, ce qui pose au censeur un premier problème, celui de ne plus pouvoir blâmer directement les citoyens. En outre, l'instrumentalisation de la justice en temps de guerre suscite des doutes quant à l'intérêt d'une magistrature aussi puissante et arbitraire. Ce soupçon qui pèse

désormais sur la censure explique une première volonté de réforme allant dans le sens de son encadrement (procédure d'accusation, procès, mise en place d'une défense). L'autre mouvement est initié par les princes eux-mêmes qui craignent d'être accusés de tyrannie (une accusation lourde de conséquences puisque qu'elle fût à l'origine de l'assassinat de César). Les princes ne pouvant exercer eux-mêmes cette censure, ils sont dans l'obligation de la déléguer à une institution, ici une magistrature agissant dans le cadre de la loi, indépendante.

Pour Pierre Rosanvallon, il semble aussi que l'infamie change de fonction : elle ne vient plus tant sanctionner les atteintes à la confiance publique, ce qui est un élément de régulation sociale générale, que celles à la légitimité politique, ce qui constitue davantage un élément de régulation de la classe dirigeante. Il s'agit là de deux problèmes de nature différente. Concernant plus précisément la confiance commerciale (notamment la sanction des banqueroutes), Pierre Rosanvallon s'interroge sur les alternatives du droit romain aux peines d'infamie. Clément Bur insiste sur l'importance du témoignage comme garantie préalable à la bonne foi contractuelle, avant que l'infamie ne vienne sanctionner les membres du Sénat en cas de non-respect des engagements exprimés dans les contrats.

Pierre Rosanvallon a ensuite établi un élément de comparaison entre la place centrale des censeurs à Rome et celle, finalement assez marginale, qu'elle occupe chez des auteurs comme Rousseau ou Montesquieu, qui ont pourtant beaucoup écrit sur la République romaine. Comment expliquer cette réception du censorat dans l'historiographie ? Clément Bur suggère d'abord de revenir à la différence fondamentale de structure sociale entre la société romaine et la société française de l'époque quant au statut de la noblesse ; alors qu'elle s'hérite dans le cas français, elle s'acquiert, dans le cas romain, par la compétence : la noblesse est politique. En outre, bien qu'on l'oublie souvent, le Digeste continue d'exister jusqu'au XIX^e siècle en reprenant des textes de lois qui mobilisaient encore la censure. L'héritage de la censure reste donc assez prégnant dans le droit.

La discussion s'est terminée sur les formes contemporaines de l'indignité et sur sa place relativement marginale dans une société démocratique. Dans le cas de l'affaire Dreyfus, la dégradation s'est ainsi effectuée en dehors de tout cadre légal, se rapprochant davantage des cérémonies anciennes de dégradation. Aujourd'hui, le rapport de l'ancien procureur de la Cour de cassation Jean-Louis Nadal, intitulé « Renouer la confiance publique » remis au président de la République en 2015, propose de restaurer certaines peines d'indignité civique. Mais, sinon, il semble que la postérité de la censure soit, au sein du « laboratoire institutionnel romain », relativement faible. Clément Bur explique que, dès 96 après J.-C., la censure a quasiment disparu. Même une institution comme l'Église l'avait oubliée dans les IX^e-X^e siècles, alors même que ses propres pratiques de censure restaient finalement assez proches de la censure romaine. Cet oubli de la censure a donc été très précoce.

Gouverner par l'enquête, les enquêtes de réparation de Louis IX, 1247-1270

Marie Dejoux, professeure d'histoire (18 février 2015)

L'intervention de Marie Dejoux a consisté dans une restitution de son ouvrage *Les Enquêtes de Saint Louis, gouverner et sauver son âme* (PUF, 2014) issu de sa thèse de doctorat en histoire. Par ses recherches, Marie Dejoux a éclairé des aspects

méconnus du XIII^e siècle, qui non seulement voit la construction de l'État capétien mais également la mise en place d'une véritable économie du salut incarnées par les enquêtes de « réparation » initiées par Louis IX, suite aux plaintes émises par ses sujets suite aux abus de l'administration royale.

Que nous disent ces enquêtes de l'art de gouverner ? La distinction établie par Michel Foucault entre « gouvernement de soi » et « gouvernement des autres » est structurante dans l'analyse que fait Marie Dejoux de ces enquêtes : l'un et l'autre sont irréductiblement liés. Après avoir exposé les défis méthodologiques de sa recherche (en termes de sources archivistiques mais aussi de compétences techniques pour maîtriser leur exploitation), Marie Dejoux a tout d'abord montré comment les enquêtes de réparation (qui portent pour l'essentiel sur des questions économiques et des biens mal acquis) pouvaient être considérées à la fois comme une procédure et comme une pratique de gouvernement innovante. Elles préfigurent à de nombreux égards ce qu'on appelle aujourd'hui la reddition de comptes (*accountability*). Dans un deuxième temps, Marie Dejoux a identifié la constitution d'un lien de sujétion entre gouvernants et gouvernés à travers ces enquêtes. Elle a accordé une attention particulière à la place de la supplique dans ces enquêtes : bien qu'il y ait contestation des abus administratifs, le sujet reste « suppliant » et se présente toujours comme un fidèle. Ainsi, contrairement à ce que l'on aurait pu croire, les enquêtes de réparation (qui donneront parfois lieu à des restitutions partielles de territoires ou de biens) tendent à conforter l'autorité du roi de France plutôt qu'à la remettre en cause : le souverain gagne en prestige symbolique ce qu'il rend à ses sujets.

La discussion avec Pierre Rosanvallon s'est ouverte sur la reprise de la distinction établie par Michel Foucault entre « gouvernement de soi » et « gouvernement des autres » (donc gouvernement du pays). Quelle est, dans les enquêtes réparatrices, la différence centrale entre Louis IX et Philippe Le Bel du point de vue de cette distinction ? Il semble que Louis IX, à travers la comptabilité minutieuse du salut de l'âme, se situe dans un rapport très individualisé à l'enquête, à la justice, sans pour autant proposer une théorie de l'État ou du bon gouvernement en général (comme on peut le voir à Sienne) comme celle qu'aura Philippe Le Bel sous lequel se développera la littérature sur les miroirs des princes. Dans quelle mesure peut-on dire que Louis IX fait exception ?

Comme l'indique Marie Dejoux, nous sommes en présence de configurations différentes qui tiennent d'abord à la nature même du royaume sous Louis IX et Philippe le Bel. Sous Louis IX, la souveraineté est encore en formation, les « sujets » ne s'identifient pas encore comme tels : le projet réparateur est donc aussi une façon de les convaincre d'adhérer au projet royal, incarné sous Louis IX à travers les croisades qui seront abandonnées par ses successeurs. Par ailleurs, la différence principale dans la conception de l'enquête sous Louis IX puis Philippe Le Bel est que ce dernier l'adosse à une réforme plus générale de l'administration et à une rhétorique de l'utilité publique, là où Louis IX y voit davantage une façon de réparer des torts. À la question de savoir si la défaite des ordres mendiants peut expliquer ce changement de vision, Marie Dejoux a d'abord répondu que les ecclésiastiques ne sont pas seulement l'entourage du roi mais également son personnel administratif car ils constituaient une population lettrée. Sous Philippe Le Bel on voit effectivement l'avènement des légistes qui sont des clercs non plus formés au droit théologique comme sous Louis IX mais davantage au droit romain.

La discussion a ensuite concerné la signification et le rôle des enquêtes de réparation. Pierre Rosanvallon a distingué plusieurs dimensions de l'enquête :

l'enquête de réparation est à la fois un outil de gouvernement et une façon d'instaurer une relation entre le souverain et ses sujets. Elle opère presque comme un substitut à la présence du roi, dont les successeurs entreprendront par la suite des tours de France. En outre, placée au centre du pouvoir comme sous Louis IX, l'enquête montre que le pouvoir se reconnaît comme responsable : l'enquêté retrouve une importance sociale et accède ainsi à une forme de « pré-citoyenneté ». Marie Dejoux a ajouté qu'il s'agit aussi pour le roi d'un outil pour se faire aimer de ses sujets en dénonçant les abus de l'administration et en leur faisant obtenir réparation.

La discussion s'est achevée sur l'examen d'un point aveugle de l'historiographie : comment expliquer la non-mise en récit de l'enquête par le pouvoir royal ? Pour Marie Dejoux, la réparation, telle qu'elle est mise en place sous Louis IX, a volontairement été escamotée par ses successeurs au profit de la réformation et de la lutte d'alors avec le pape. Déjà accusé par le pape, le roi ne pouvait pas être en plus accusé par ses sujets. D'ailleurs, après Louis IX, on n'accusera plus le roi en personne mais ses officiers, là où Louis IX, en reconnaissant sa culpabilité, avait introduit une dimension de responsabilité personnelle du souverain. Comme le précise Pierre Rosanvallon, cet élément résonne avec les événements ultérieurs, comme pendant la Révolution française, où c'est le despotisme ministériel et non celui du roi qui sera critiqué.

La souveraineté vulgaire ? Célébrité et popularité (XVIII^e-XIX^e siècle)

Antoine Lilti, directeur d'études à l'EHESS (25 février 2015)

Historien des Lumières, Antoine Lilti a présenté les recherches qu'il a menées sur la célébrité aux XVIII^e et XIX^e siècles en Europe et aux États-Unis et qui ont donné lieu à la publication de l'ouvrage *Figures publiques : les origines de la célébrité (1750-1850)* (Fayard, 2014). L'intérêt majeur de ce travail consiste à renouveler les approches sur la célébrité en montrant qu'avant l'âge des débordements médiatiques, l'ensemble des concepts et des problèmes liés à la célébrité dans l'avènement de la modernité sont déjà en place.

À partir de figures diverses allant des révolutionnaires français jusqu'à la reine Victoria en passant par les Lumières (Voltaire, Rousseau), Antoine Lilti a montré qu'il est possible et même nécessaire de faire une histoire politique du traitement « médiatique » de figures soumises dès le XVIII^e siècle aux exigences de la publicité. Ce traitement historique de la célébrité permet de déceler trois piliers de la modernité politique : la multiplication des médias, l'affirmation d'un idéal d'authenticité individuelle (principe de subjectivité) et la modification des formes de représentation politique par les révolutions démocratiques qui voient l'émergence d'un acteur nouveau : le public politique. Il poursuit son propos liminaire par un exposé en trois parties : l'émergence d'une culture de la célébrité au XVIII^e siècle, ses conséquences politiques (notamment le rôle accru de l'opinion publique) et enfin les enjeux contemporains de cette culture de la célébrité.

Antoine Lilti a conclu son intervention en insistant sur le fait que la question de la visibilité médiatique des gouvernants est donc bien moins récente qu'elle n'y paraît. Cette thèse a une conséquence importante du point de vue de la théorie politique : l'essence de la visibilité médiatique consiste moins dans une perversion actuelle de la représentation que dans une tension présente dès l'origine dans les démocraties modernes. Cette tension, illustrée à travers la question de la popularité,

a été immédiatement saisie par ses contemporains et décrite comme telle. Le recouvrement de l'espace public démocratique et médiatique n'est pas fortuit, il est au principe même de la politique moderne : bien qu'elle n'ait pas fait l'objet d'une réflexion systématique de la part de la théorie politique, la notion de popularité apparaît comme un point de recoupement de ces deux espaces qui mériterait d'être étudié par la théorie politique et pas uniquement par les chercheurs travaillant sur l'opinion publique et les sondages.

Pierre Rosanvallon a souligné son accord de fond avec la thèse défendue par Antoine Lilti : les questions de popularité et de célébrité ont une longue histoire, qui tient aux ambiguïtés structurantes de la démocratie représentative. Il existe une tension permanente entre une demande de distinction, voire d'éminence, et une demande de proximité. Il rejoint également Antoine Lilti sur les tensions autour de la figure peuple représenté à la fois comme sujet collectif raisonnable mais aussi comme un sujet de la diversité, soumis aux passions (ce dont Mirabeau avait déjà longuement discuté au moment de donner un nom à l'Assemblée nationale).

Quelques questionnements subsistent, notamment une tension peu évoquée dans les travaux d'Antoine Lilti, entre la demande d'impersonnalité et le recours à la personnalisation dans la démocratie. Tout le mouvement de la Révolution française repose en effet sur le remplacement du pouvoir personnel du monarque par un pouvoir relativement impersonnel : une des caractéristiques du pouvoir exécutif révolutionnaire est ainsi son caractère collégial. Le passage à la personnalisation dans les démocraties a été considéré comme un problème pendant la période révolutionnaire et tout au long du XIX^e siècle et n'est devenu acquis qu'à partir du gaullisme. Ne faudrait-il donc pas distinguer les artistes et les gens de lettres (tels que Wilkes ou Franklin), des souverains, les premiers étant soumis à une tension autour de la célébrité comme question générale de la modernité là où les seconds posent le problème de la personnalisation des démocraties, qui ne vient qu'avec l'élection de l'exécutif au suffrage universel et qui ne résume pas à la seule question de la célébrité ?

Pour Antoine Lilti, la transformation fondamentale au cœur d'une sociologie ou d'une anthropologie de la modernité (qu'il va jusqu'à qualifier dans ses travaux de « révolution ») est celle de la multiplication des interactions médiatiques et de ses conséquences sur l'ensemble des champs d'activité, culturels et politiques. Certes, les éléments d'analyse qu'il mobilise sont très présents dans les théories de la représentation, mais l'inconvénient d'une telle approche en termes de théorie politique est qu'elle tend à « purifier » le politique et « s'étonne » par conséquent de la présence d'éléments qui ne relèvent pas de la théorie politique. Elle les condamne dès lors comme des impuretés ou des perversions, alors qu'ils s'inscrivent dans des transformations plus générales de la société.

L'intérêt de mêler des personnages très différents au sein d'une même analyse consiste justement à montrer l'ampleur de ces transformations : les rapprocher permet de comprendre quelque chose de plus sur la période, à savoir que les démocraties modernes se développent certes sur la base d'une doctrine nouvelle de la représentation, mais aussi, à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle, dans des sociétés à très fortes interactions médiatiques. Pierre Rosanvallon exprime son accord avec Antoine Lilti sur l'analyse des tensions au cœur de la représentation, qui tiennent à une racine sociale plus profonde : la naissance d'une société d'individus, qui ne s'effectue pas que sur un terrain politique mais aussi anthropologique.

La discussion s'est poursuivie sur la question du rapport entre célébrité et histoire. Partant du cas de Mirabeau (dont la célébrité a d'ailleurs été longtemps évacuée dans l'historiographie sur la Révolution française), qui était très conscient de la nécessité de « médiatiser » voire de théâtraliser les débats politiques, Pierre Rosanvallon a nuancé l'idée selon laquelle seules les célébrités auraient eu une influence décisive tant sur la réflexion politique que sur celle ayant trait à la célébrité elle-même. Antoine Lilti l'a rejoint sur ce point mais a tenu à préciser qu'il s'agissait moins pour lui de parler « des » célébrités que de « la » célébrité comme type de relation entre un individu et un public, et de s'interroger sur la façon dont cette relation travaille la relation politique. Pierre Rosanvallon a partagé cette analyse, et précisé qu'à la différence de la gloire, la célébrité revêt une dimension démocratique dans la mesure où elle est appropriable par le peuple. La discussion s'est terminée sur ce que Pierre Rosanvallon considère comme la véritable rupture en la matière entre le XVIII^e et aujourd'hui : l'avènement d'Internet, dont la spécificité ne semble pas avoir encore été complètement saisie.

La hantise des chefs : un phénomène national et transnational au XX^e siècle

Yves Cohen, directeur d'études à l'EHESS (4 mars 2015)

Auteur de nombreuses recherches sur les transformations du système industriel français, c'est à partir de la découverte des discours moraux des chefs d'entreprises sur le commandement qu'Yves Cohen a entrepris une enquête historique sur la circulation des concepts de commandement, d'autorité et de chef dans une perspective transnationale, laquelle a fait l'objet d'un ouvrage en 2013 intitulé *Le Siècle des chefs. Une histoire transnationale du commandement et de l'autorité (1891-1940)* (Éditions d'Amsterdam, 2013). Il ne s'agissait pas de réécrire une histoire du culte du chef, mais de comprendre pourquoi, à un moment donné de l'histoire, tout un discours se répand, dans des domaines très variés (industrie, entreprises, partis politiques etc.) sur le besoin, voire la nécessité, du chef, en même temps que se propage un désir de démocratie. Ce paradoxe est levé par la théorie wébérienne : le chef n'est pas du tout incompatible avec la démocratie voire est indispensable pour empêcher la capture du politique par les politiciens de métier. Suivre la trajectoire de cette idée du besoin de chef est donc une manière relativement inédite de comprendre et de parler du XX^e siècle.

La restitution de cette enquête multi-située s'appuie à la fois sur des écrits et discours, mais aussi sur des représentations iconographiques, qui puisent dans l'histoire américaine sous Wilson et Roosevelt, l'Allemagne nazie, la France de Vichy, mais aussi et surtout l'URSS de Lénine et de Staline et la controverse suscitée par ce dernier autour de la notion de « charisme ». En effet, l'une des ambivalences du culte de la personnalité en URSS a précisément été de produire un discours explicite sur la personnalité tout en niant le caractère « extra-ordinaire » du chef, qu'Yves Cohen qualifie de « théorie anti-charismatique du charisme ».

Pierre Rosanvallon a ouvert la discussion avec une première interrogation directement puisée dans l'œuvre de Gustave Lebon, à partir de la distinction entre la notion de « nombre » et celle de « foule », qui fait écho à la conclusion d'Yves Cohen sur la démassification. Le terme de « foule » émerge massivement dans la littérature du XIX^e et permet d'identifier le caractère insaisissable d'une société

d'individus. L'un des principaux problèmes de la démocratie a précisément consisté à trouver des moyens permettant de faire face au nombre, de le canaliser, ce à quoi serviront notamment les partis politiques. La difficulté réside néanmoins dans cette polysémie de la notion. La notion de « nombre » emporte avec elle la critique des masses, synonyme de désorganisation et de lieu des passions. Le coup de force intellectuel de Lebon a précisément consisté à distinguer le « nombre » des « foules », en tant que collectifs *sui generis* sur lesquels pouvait s'appuyer la démocratie, où l'on gérait le nombre en essayant de le canaliser, et *via* des techniques censitaires et de différenciation. Les leaders des gouvernements démocratiques trouvent en Lebon celui qui donne une réponse au problème du nombre ainsi qu'une justification à la personnalisation des démocraties. Ce qui est frappant dans l'exposé d'Yves Cohen, c'est de voir à quel point ce questionnement se pose à un moment précis, qu'il y a une unité de temps dans des sociétés très différentes. Réagissant sur l'influence de Lebon en URSS, Yves Cohen a relevé les ambiguïtés d'une pensée qui méprise presque la foule (la foule comme mauvais sujet, sujet féminin également) et qui voit dans le bon chef celui qui arrive précisément à mener la foule, celui qui en identifie « l'âme ». Cette idée sera reprise par les Bolchéviques. Il est d'ailleurs très vraisemblable, à la lecture de *Que faire ?*, que Lénine ait lu Lebon (même s'il n'y fait pas explicitement référence) puisqu'on retrouve cette ambivalence entre la « mauvaise » et la « bonne » foule qui irriguera la pensée socialiste et révolutionnaire. Pierre Rosanvallon a insisté sur l'autre distinction, très importante dans la pensée communiste, entre les masses qui pensent et font l'histoire, et la foule inconsciente, terme qui n'est pas repris par les communistes.

Le deuxième temps de la discussion a porté sur la notion de « pouvoir exécutif ». N'est-il pas nécessaire de lier l'avènement d'une question des chefs à celle de la montée du pouvoir exécutif ? L'expérience historique des régimes du XIX^e siècle, héritiers des révolutions américaine et française, fondés sur la conviction que la loi (positive, comme celle du marché) allait assurer à la fois l'ordre et la prospérité, consiste à prendre conscience des insuffisances de la loi. N'y a-t-il pas un lien entre la montée des chefs et le passage d'un régime de la loi à l'avènement de la centralité du pouvoir exécutif ? N'étant pas spécialiste du XIX^e siècle, Yves Cohen insiste néanmoins sur ce qui lui apparaît le plus fondamental dans ses recherches sur la période, à savoir que l'avènement du chef n'est pas seulement localisé dans la sphère politique mais dans une multitude de sphères (politique, entreprise, industrie, culture, famille, école etc.) : la question du chef (et pas seulement des grands chefs) est multi-localisée et s'inscrit dans une transformation plus profonde des formes de l'autorité. Pierre Rosanvallon a manifesté son accord : selon lui, le point fort de l'ouvrage d'Yves Cohen consiste à avoir montré que les mêmes formes de conceptualisation du chef et de l'autorité sont apparues dans des domaines très différents.

Dans un troisième temps, la discussion s'est fixée sur la distinction entre le fait de « gérer » et celui de « gouverner » : est-ce la même chose ? Léon Blum lui-même dans un texte de 1917 écrivait que le Premier ministre devait devenir un chef d'entreprise « comme les autres ». Toute une partie de l'idéal technocratique s'appuie sur cette idée. Où peut-on dès lors déceler le point de basculement entre « gérer » et « gouverner » ? Yves Cohen a rappelé que cette question a été posée dès le début du XX^e siècle : comment faire circuler d'un domaine à l'autre des formes de gouvernement ou de commandement, les deux ne se confondant pas ? L'idée de Blum se retrouve aussi chez les Bolchéviques : il faut gouverner

businesslike (le mot est traduit en russe dans les années 1920-1930). D'ailleurs, le grand modèle du gouvernement, pour Lénine, ce sont les postes prussiennes. Il s'agit d'une question centrale, mais à laquelle les sciences sociales peinent à répondre. Le rôle de Fayol a été décisif dans cette réflexion, qui voit dans l'entreprise une institution spécifique structurée par une continuité de l'autorité liée à la continuité productive.

Fayol et la naissance d'une théorie du chef d'entreprise

Armand Hatchuel, professeur à l'École des mines ParisTech (11 mars 2015)

Poursuivant la réflexion entamée avec Yves Cohen sur la figure du chef, l'intervention d'Armand Hatchuel (auteur notamment de *Refonder l'entreprise* paru au Seuil en 2012) s'est concentrée sur la naissance d'une théorisation du chef d'entreprise et sur les mutations de la figure du chef d'entreprise au XX^e siècle, dont Henri Fayol (1841-1925), ingénieur et auteur de nombreux travaux sur l'administration industrielle est l'emblème. L'ambition de Fayol a été de réunir, autour d'une théorie politique de l'entreprise, le monde des affaires et celui de la science. Armand Hatchuel a commencé par esquisser une typologie du pouvoir exécutif avant Fayol autour des trois types que sont le patron-entrepreneur, l'administrateur et le gérant, et de leurs sources de légitimité respectives. Il a ensuite situé l'apport décisif de Fayol dans sa conceptualisation du pouvoir créatif (lié à l'innovation), née de l'insuffisance de ces catégories, et du rapport du chef d'entreprise à l'inconnu, constitutif du monde social. Selon Fayol, pour comprendre le pouvoir, il faut d'abord comprendre ce sur quoi il s'exerce, déterminer quels sont les objets du pouvoir. Fayol développe ainsi une théorie de l'entreprise proprement politique qui se passe de référence à la théorie économique pour s'inscrire dans une théorie plus générale du gouvernement, de la construction du corps social et du personnel.

Pierre Rosanvallon a commencé par saluer la démarche intellectuelle d'Armand Hatchuel et de son équipe à l'École des mines, qui apporte de nouveaux éclairages sur les mutations de l'époque contemporaine, laquelle a vu une réduction du rôle de l'entreprise aujourd'hui rétrécie à une société d'actionnaires. Il est urgent que les sciences sociales s'attellent à refaire de l'entreprise un objet ayant sa consistance propre et non simplement un rassemblement ponctuel d'apporteurs de capitaux. De ce point de vue, il y a tout intérêt à réintégrer les recherches sur la gestion dans le champ de réflexion plus général des sciences sociales.

La première série de commentaires et de questions a porté sur l'intérêt qu'il y aurait à intégrer dans la réflexion sur la gestion les premières théories de l'organisation administrative de la fin de l'Empire et au début de la Restauration (Auguste Julien, Bonnin) : cette science de l'ordre a en effet très nettement précédé la réflexion sur la science de la gestion. Concernant la gouvernementalité, Pierre Rosanvallon a rappelé qu'on trouve ce terme sous la plume de Balzac, terme d'ailleurs réutilisé par Louis XVIII. Mais c'est seulement à partir de Guizot qu'il a été mis au service d'une théorie du gouvernement qui ne soit pas seulement une théorie de l'ordre. Ce qui amène au cœur de la thèse d'Armand Hatchuel concernant le rapport de l'entreprise à l'inconnu. Cet inconnu inclut l'ouverture permanente à l'innovation. Si l'on transpose cette analyse au champ politique, que serait dès lors l'inconnu en politique ? Quel serait l'équivalent d'un pouvoir créatif en politique ?

Armand Hatchuel a commencé par revenir sur la distinction entre « ordre » et « direction » : si cette dernière est justifiée, le plus souvent la direction prend l'ordre comme métaphore pour parler de l'inconnu. L'inconnu en politique, c'est ce qui survient lorsque nous nous trouvons face aux limites des métaphores. L'inconnu consiste à dire au politique qu'il ne sait pas ce qu'il gouverne ; non qu'il faille alors s'en désintéresser mais le connaître encore davantage. Pierre Rosanvallon s'est interrogé sur les conséquences de cet argument du point de vue de l'action politique : cela signifie-t-il qu'il faudrait renoncer à trouver des consensus sur les solutions pour travailler davantage à la construction de consensus sur les questions et les problématiques, ce qui est un grand thème de la sociologie des organisations à la Crozier. Pour Armand Hatchuel, il faut en effet sortir de la « métaphysique de la décision » : la manière dont les alternatives sont construites est sans doute l'élément le plus important.

Le second élément de discussion a porté sur le rapport entre démocratie et technocratie : la plupart des ingénieurs issus des grands corps dont il a été question dans l'exposé d'Armand Hatchuel prétendaient disposer d'un savoir de l'intérêt général, supérieur au hasard arithmétique du nombre sur lequel s'appuient les dirigeants politiques, leur permettant de se passer du cadre démocratique. En quoi ces grands corps devraient-ils changer pour s'inscrire dans un véritable projet démocratique ? Armand Hatchuel concède qu'à partir du moment où certains acteurs détiennent un type de savoir particulier, ils s'emploient à le faire respecter ; ce qu'apportent des gens comme Frédéric Le Play et Arthur Fontaine dans leurs domaines respectifs, c'est l'introduction d'une vision critique qui reconnaît le besoin de recherches nouvelles et d'accroissement des connaissances.

Le débat s'est poursuivi sur le thème du pouvoir exécutif. Partant de la référence faite par Armand Hatchuel à la distinction de Xénophon entre l'architecte, le métallurgiste et le médecin, Pierre Rosanvallon a rappelé la distinction de Platon entre le législateur et le médecin, le premier tentant de définir des règles de validité de l'universel là où le second s'intéresse au particulier, deux catégories toujours distinctes. L'histoire du pouvoir exécutif est précisément celle d'une conception du gouvernement comme producteur de la règle, ce qui permet de parler de « gouvernement démocratique » ou de « gouvernement représentatif ». L'histoire du pouvoir exécutif aux XVIII^e et XIX^e siècles est donc celle de sa minimisation au profit du pouvoir de la norme, ce qui différencie considérablement le politique de l'entreprise, et qui va changer au lendemain de la Première Guerre mondiale. La réflexion initiée aux États-Unis par Taylor à la fin du XIX^e siècle sur l'organisation scientifique du travail s'effectue aussi dans un souci de démarcation par rapport au champ politique, à l'organisation des partis politiques et à leur corruption. Quelle influence a donc eu sur Fayol cette réflexion dont on sait qu'elle a beaucoup inspiré Léon Blum, qui estimait qu'un chef de gouvernement devait gouverner comme un chef d'entreprise ?

Armand Hatchuel a rappelé que les tayloriens, contrairement à la lecture parfois caricaturale faite du taylorisme, ont été associés à une réflexion progressiste aux États-Unis. Taylor s'intéresse notamment à un sujet qui deviendra célèbre, à savoir la paie des ouvriers et la socialisation de la rémunération du travail. La différence fondamentale entre Taylor et Fayol réside dans le fait que le premier forge une théorie de l'organisation scientifique du travail dans l'entreprise, une théorie de l'ordre et du management, là où le second forge une théorie du gouvernement. Sur l'influence de la Première Guerre mondiale dans la pensée de Fayol, Armand Hatchuel répond que

la réflexion sur le gouvernement de la guerre et le commandement dans les états-majors incite Fayol à publier ses travaux. Le lien entre la littérature militaire et managériale, également abordé par Yves Cohen, est donc très important à l'époque.

La discussion s'est achevée autour de la distinction entre « gestion », « gouvernement » et un terme fréquemment utilisé aujourd'hui mais absent de l'exposé d'Armand Hatchuel : celui de « gouvernance », qui constituerait un pont entre la gestion et le gouvernement ? Pour Pierre Rosanvallon, il est très important de distinguer la gestion du gouvernement : pour l'entreprise, il s'agit d'avoir un but d'action simple à définir là où le propre de l'action du gouvernement est d'avoir un but d'action complexe, problématique et qui divise la société. Tout en jugeant souhaitable de conserver le débat ouvert, Armand Hatchuel émet l'hypothèse qu'il existe clairement une zone de non-recouvrement entre gestion et gouvernement, deux notions incommensurables, même si, dans plusieurs domaines, ces deux notions se sont recouvertes, parfois même à la demande des peuples. On le constate aujourd'hui puisque certaines entreprises sont devenues plus puissantes que des États (il cite les entreprises de textile au Bangladesh). Ce sont elles qui sont en capacité d'agir et ce sont vers elles que se tournent désormais les citoyens pour remplir des fonctions qui relèvent a priori du rôle de l'État.

PUBLICATIONS

Ouvrage

ROSANVALLON P. (éd.), *Science et démocratie*, Paris, Odile Jacob/Collège de France, 2014 [colloque de rentrée du Collège de France de 2013].

ROSANVALLON P., *Le bon gouvernement*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Les livres du nouveau monde », 2015, 406 p.

Ouvrages traduits

ROSANVALLON P., *Общество равных [Obshchestvo ravnykh]*, trad. de Natalia BOGDANOVA, Moscou, Moskovskaâ Škola Graždanskogo Prosvešeniâ [Moscow School of Political Studies], 2014 [traduction de *La Société des égaux*].

ROSANVALLON P. et *Η κοινωνία των ίσων [I kinonía ton íson]*, trad. de Alexandros KIOUPKIOLIS, Athènes, Polis, 2014 [traduction de *La Société des égaux*].

ROSANVALLON P., *El momento Guizot. El liberalismo doctrinario entre la Restauración y la Revolución de 1848*, trad. de Hernán, Buenos Aires, Biblos, coll. « Historia », 2015 [traduction du *Moment Guizot*].

ROSANVALLON P., *La legittimità democratica. Imparzialità, riflessività, prossimità*, trad. de Filippo DOMENICALI F., Turin, Rosenberg & Sellier, coll. « La critica sociale », 2015 [traduction de *La légitimité démocratique*].

Contributions à des ouvrages collectifs et articles scientifiques

ROSANVALLON P., « Certain Turns of Modernity in Democratic Theory », dans GAGNON J.-P. (éd.), *Democratic Theorists in Conversation. Turns in Contemporary Thought*, Londres, Palgrave Macmillan UK, 2014, 117-130, DOI: 10.1057/9781137322777_9.

ROSANVALLON P., « De l'égalité des chances à la société des égaux », dans DUBET F. (éd.), *Inégalités et justice sociale*, Paris, La Découverte, 2015, 48-64.

ROSANVALLON P., « La démocratie et la gestion du long terme », dans ROSANVALLON P. (éd.), *Science et démocratie*, Paris, Odile Jacob/Collège de France, 2014, 299-314.

ROSANVALLON P., « Une communauté d'effroi ne fabrique pas l'unité nationale », dans TRUONG N. et JULLIARD J. (éd.), *Penser le 11 janvier*, La Tour d'Aigue/Paris, coll. « L'urgence de comprendre », Éditions de l'Aube / Le Monde, 2015, 27-34.

Vulgarisation de la recherche

ROSANVALLON P., « La démocratie : une entreprise de connaissance mutuelle », *Le Français dans le monde*, n° 393, juin 2014, 14-15.

ROSANVALLON P., « La question de la légitimité démocratique : l'exemple de la Justice », *Après-demain*, n° 30, juillet 2014, 5-6.

ROSANVALLON P., « Raconter le travail », *Profession éducation, mensuel du Sgen-CFDT*, octobre 2014, 18-19.

ROSANVALLON P., « Cacofonia de abscessos – violência, disrupções do capitalismo e crise da democracia », *Inteligência (Brasil)*, décembre 2014, 26-33.

ROSANVALLON P. « La représentation en chantier » (dialogue avec Claude Lefort), *France culture papiers*, printemps 2015, 98-101.

ROSANVALLON P., « Une communauté d'effroi ne fabrique pas l'unité nationale » [version courte], *Le Monde*, 15 février 2015.

ROSANVALLON P., « Le FN surfe sur une définition restrictive de la laïcité », *La Croix*, 27 mars 2015.

ROSANVALLON P., « Le message populiste est devenu crédible » (entretien), *Telquel (Maroc)*, 29 mai 2015, 30-31.

ROSANVALLON P., DAUMAS C. et BOUCHET-PETERSEN J., « Pierre Rosanvallon : "Gouverner aujourd'hui, c'est séduire pour survivre" », *Libération*, 24 août 2015, http://www.liberation.fr/france/2015/08/23/pierre-rosanvallon-gouverner-aujourd-hui-c-est-seduire-pour-survivre_1368256.

ARMANET F. et ROSANVALLON P., « Pierre Rosanvallon : "Nous ne sommes pas gouvernés démocratiquement" », *L'Obs*, 20 août 2015, <http://bibliobs.nouvelobs.com/idees/20150820.OBS4472/pierre-rosanvallon-nous-ne-sommes-pas-gouvernes-democratiquement.html>.

Diffusion du savoir (radio et télévision)

– France Culture : série de cinq entretiens sur mon parcours et mon travail avec Martin Quenehen dans « À voix nue », du 8 au 12 septembre 2014.

– RCF, Saint-Étienne, 18 octobre 2014.

– Médiapart, *Le Live*, jeudi 15 avril 2015.

– « Les matins de France Culture », France Culture, 31 août 2015.

CONFÉRENCES

En France

- Pantin, Tréteaux de France, contribution pour une Forge de la pensée, « Raconter la vie », 11 septembre 2014.
- Cerisy-la-Salle, colloque « La démocratie au travail : autour de Pierre Rosanvallon », 13-20 septembre 2014.
- Saint-Denis, Académie Fratellini, Assises nationales des directeurs des Affaires culturelles des collectivités territoriales, « Crise de la démocratie, crise de la République : comment refaire société ? », 9 octobre 2014.
- Nancy, Conseil régional de Meurthe et Moselle, rencontres « Égalité, fraternité, Agissez ! », « Raconter la vie », 9 octobre 2014.
- Blois, Rendez-vous de l'histoire, « Le projet Raconter la vie », 10 octobre 2014.
- Poitiers, conférence de rentrée de l'université, « La démocratie du XXI^e siècle », 16 octobre 2014.
- Saint-Etienne, Fête du livre, « Raconter la vie », 17 octobre 2014.
- Toulon, forum de la Méditerranée, « La crise de la représentation démocratique », 8 décembre 2014.
- Bondy, Le Mois des égalités, « Être citoyen en France aujourd'hui », 11 mars 2015.
- Université de Rennes 2, « La présidentialisation des démocraties, histoire et problèmes », 21 mai 2015.
- Maison des métallos (Paris), Soirées de la CIMADE, « La question de l'étranger dans la démocratie », 1^{er} juin 2015.

À l'étranger

- Université de Lausanne (Suisse), deux conférences sur « De la transparence en démocratie. I : La question du gouvernement démocratique » et « De la transparence en démocratie II : conceptualiser la transparence », 7-8 octobre 2014.
- Université de Trento (Italie), deux conférences, « La démocratie du XXI^e siècle, I et II », 13-14 octobre 2014.
- Mexico (Mexique), congrès de « Red por la rendición de Cuentas », conférence d'ouverture sur « La contre-démocratie et les droits fondamentaux », 20 octobre 2014.
- Université de Rio de Janeiro (Brésil), deux conférences sur « la démocratie au XXI^e siècle », 17-18 novembre 2014.
- Université de Sao Paulo (Brésil), deux conférences sur « la question du pouvoir exécutif en démocratie », 19 novembre 2014.
- Université Mohammed V de Rabat (Maroc) et Bibliothèque nationale (Rabat), deux conférences sur « Les inaccomplissements de la démocratie, I et II », 13-14 avril 2015.
- Université La Sapienza de Rome (Italie), « La Démocratie du XXI^e siècle », 6 mai 2015.
- Royal Irish Academy de Dublin (Irlande), « Rethinking equality in a new age of inequalities », 10 juin 2015.

SITUATION DES SITES LAVIEDESIDÉES.FR ET BOOKSANDIDEAS.NET

À la fin de l'année universitaire 2013-2014, le site la Vie des idées avait fait le constat qu'il avait encore une marge conséquente de progression, notamment auprès des lecteurs non spécialistes qui n'appartiennent pas à la sphère académique. Bien implantée dans le milieu universitaire, la revue doit désormais s'attacher plus précisément à trouver des relais afin que les articles publiés puissent être plus lus encore par le public éclairé. Nous avons pour cela engagé plusieurs actions. Nous nous sommes efforcés d'abord de mettre en ligne des textes qui puissent correspondre aux attentes d'un lectorat désireux de comprendre, à travers ce que les sciences humaines et sociales peuvent écrire, les événements que nous traversons aujourd'hui. C'est là un grand principe de la Vie des idées : demander aux chercheurs, à partir de leur domaine d'étude, d'apporter un éclairage sur le monde contemporain. Significatifs sont dans cette perspective les dossiers que nous avons organisés cette année : « La fin du sida ? » (près d'une dizaine d'articles, écrits par les meilleurs spécialistes, traitant de la question dans toutes ses dimensions internationales), « Désordre dans les professions » (dossier consacré à la question, très actuelle, des professions réglementées), « Alimentation et sciences sociales (dans lequel les nouvelles formes d'alimentation sont interrogées à travers le prisme des sciences sociales). Significatifs sont aussi les séries de textes, que nous n'avons pas nécessairement rassemblés en dossier, que nous avons commandés en réaction à des événements, en France et à l'étranger : les articles de fond à propos de la montée du djihadisme (par exemple, sur le rapport entre djihadisme et modernité, ou sur la naissance de l'État islamique), ou à propos de l'Europe et du problème des dettes souveraines (sur la BCE, par exemple, ou sur les rapports entre l'UE et le Royaume-Uni). Nous nous sommes également engagés dans un partenariat de long terme avec les libraires afin de voir, avec eux, comment il est possible de mettre en avant les ouvrages des sciences humaines et sociales. Il existe, en France, des maisons d'éditions dynamiques et des libraires, réunis en réseau ou en syndicat, désireux de promouvoir ces ouvrages qui peinent aujourd'hui à trouver des acheteurs. La Vie des idées publie trois ou quatre recensions, de qualité, par semaine. Nous pensons, en accord avec le Syndicat national des libraires, que ces recensions peuvent être utilisées par les libraires afin de parfaire leur connaissance de ce qui se publie aujourd'hui.

Nous avons poursuivi notre développement international, en nous appuyant sur Books & Ideas, le site miroir de la Vie des idées, qui publie en anglais à la fois des traductions et des articles originaux, commandés aux meilleurs spécialistes anglo-saxons. Pour assurer sa diffusion, nous avons passé ou renouvelé un certain nombre de conventions avec des organismes publics (L'Institut français) ou des fondations (La Fondation du Collège de France, la Florence Gould Foundation). Nous avons également publié, en partenariat avec Public Books, revue de sciences humaines et sociales américaine, basée à New York, un dossier commun, en anglais et en français, sur les inégalités économiques et sociales. Un autre dossier (sur la société russe) est en préparation. Nous projetons également d'organiser, à Paris, un événement scientifique réunissant les deux revues.

La Vie des idées continue à publier un article par jour. Elle compte désormais plus de 300 000 visiteurs uniques par mois et près de 25 000 abonnés. Elle est également très présente sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter). Elle compte plus de 1 400 rédacteurs et constitue ainsi une véritable coopérative intellectuelle. Elle prête une attention particulière à la vie scientifique du Collège de France, en

donnant la parole, par des entretiens vidéo, aux professeurs, mais aussi à aux chercheurs invités. Ariel Suhamy, maître de conférences rattaché à l'Institut du monde contemporain, a continué d'assurer la fonction de secrétaire général de la rédaction du site. Ophélie Simeon, ATER rattachée à l'Institut du monde contemporain, a assuré le secrétariat de rédaction et la coordination des traductions du site *Books and Ideas*.

ACTIVITÉS ET PUBLICATIONS DES CHERCHEURS RATTACHÉS À LA CHAIRE

Marieke Louis (ATER)

Rédactrice en chef à La Vie des idées, Marieke Louis a soutenu en novembre 2014 sa thèse de doctorat en science politique intitulée « La représentativité : une valeur pratique pour les organisations internationales. Le cas de l'Organisation internationale du travail de 1919 à nos jours », thèse réalisée à l'Institut d'études politiques de Paris sous la direction du professeur Guillaume Devin. Cette recherche a été récompensée par le Prix de thèse 2015 des Éditions Dalloz et sera publiée dans la collection « La Nouvelle Bibliothèque des thèses » à la rentrée 2016.

Dans le cadre de ses activités au sein de la chaire, elle a coordonné l'organisation du séminaire « Gouverner et commander » animé par Pierre Rosanvallon.

Publications :

M. LOUIS, « Les maux de la mine, diagnostic et actions », 5 décembre 2014 ; « Désordres dans les professions », introduisant le dossier thématique consacré aux professions réglementées et regroupant des contributions de chercheuses et chercheurs en sociologie, en science politique et en économie.

M. Louis a également contribué à un ouvrage collectif sur le rôle des femmes à l'Organisation internationale du travail dans une contribution intitulée : « Women's Representation at the ILO : A Hundred Years of Marginalization » in E. Boris, D. Hoehtker et S. Zimmerman (dir.), *Women's ILO : Transnational Networks, Working Conditions, and Gender Equality*, à paraître chez Palgrave MacMillan en 2015.

Conférences en France et à l'étranger : Le congrès des associations francophones de science politique (Lausanne, février 2015) et le congrès de l'association française de sociologie (Saint-Quentin-en-Yvelines, juillet 2015).

Florent Guénard

Maître de conférences à l'université de Nantes / chercheur associé au Collège de France.

Publications :

F. GUÉNARD, *La Démocratie à l'œuvre. Autour de Pierre Rosanvallon* (ouvrage dirigé avec Sarah Al-Matary), Paris, Seuil, 2015.

F. GUÉNARD, *Philosophie de Rousseau* (avec B. BACHOFEN, B. BERNARDI, A. CHARRAK), Paris, Classiques Garnier, 2014.

F. GUÉNARD, « Le système conceptuel de Pierre Rosanvallon », dans S. AL-MATARY ET F. GUÉNARD (éd.), *La Démocratie à l'œuvre. Autour de Pierre Rosanvallon*, Paris, Seuil, 2015, p. 9-27.

F. GUÉNARD, « S'émouvoir de l'injustice. Rawls et le ressentiment », dans S. GUÉRARD DE LA TOUR, G. RADICA ET C. SPECTOR (éd.), *Le Sens de la justice. Une utopie réaliste ? Rawls et ses critiques*, Paris, Garnier classiques, 2015, p. 87-103.

F. GUÉNARD, « Sensibilité » et « Amour de soi, amour-propre, amour de l'égalité », dans B. BACHOFEN, B. BERNARDI, A. CHARRAK ET F. GUÉNARD (éd.), *Philosophie de Rousseau*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 185-192 et p. 261-273.

Conférences : « Qu'est-ce qu'un modèle de démocratie ? », colloque international « Questions nouvelles à la démocratie ? New questions to democracy ? » (mai 2015) ; « La démocratisation : un problème philosophique », CEVIPOF (Sciences Po Paris) (mai 2015) ; « Do We Really Want to be Equal? », « The Night of Philosophy », Ambassade de France (New York) (avril 2015) ; « War, Religions and Wars of Religion in Rousseau's Political Thought », colloque « Wars of Religion », The Society of Fellows in Liberal Arts, Princeton University (avril 2015) ; « Le problème théologico-politique : Hobbes, Locke, Rousseau », séminaire doctoral du département de français à Rutgers University, New Brunswick, États-Unis (avril 2015) ; « Rousseau, notre contemporain ? », journée d'études de la revue *Esprit*, « Pourquoi Rousseau ? », (mars 2015) ; participation à deux panels du « French and American Journals : A Literary Salon », services culturels de l'Ambassade de France à New-York (novembre 2014) ; « Comment comprendre aujourd'hui la demande de liberté ? », Rencontres philosophiques d'Uriage (octobre 2014) ; « La démocratie en travail : autour de Pierre Rosanvallon », conférence d'ouverture du colloque international de Cerisy-la-Salle « Pierre Rosanvallon : histoire, politique, philosophie » (septembre 2014).

Ivan Jablonka

Professeur d'histoire à l'université Paris 13, j'ai continué à travailler au comité de rédaction de *lavedesidées.fr*. J'ai commandé et édité de nombreux textes et entretiens, tout en développant les liens avec les éditeurs. Mes recherches personnelles m'ont conduit à prolonger, sur le plan théorique et méthodologique, l'essai de biographie familiale publié en 2012, *Histoire des grands-parents que je n'ai pas eus*. L'ouvrage que j'ai fait paraître au Seuil en septembre 2014, *L'histoire est une littérature contemporaine*. Manifeste pour les sciences sociales, tente de répondre à plusieurs questions : comment renouveler l'écriture de l'histoire et des sciences sociales ? peut-on définir une littérature du réel, une écriture du monde ? Ces questions convergent vers une troisième, plus expérimentale : peut-on concevoir des textes qui soient à la fois littérature et sciences sociales ? Le défi consistant à faire coexister sciences sociales et littérature au sein d'un même texte n'a de sens que s'il associe l'exigence épistémologique à l'ambition créatrice. L'histoire et la littérature peuvent être autre chose, l'une pour l'autre, qu'un cheval de Troie. De même que la capacité d'invention et la construction narrative sont des conditions de la science, de même la méthode historique et sociologique peut inspirer la littérature du réel. D'où cette idée, que je défends dans mon livre : l'écriture de l'histoire n'est pas simplement une technique (annonce de plan, citations, notes en bas de page), mais un choix. Le chercheur est placé devant une possibilité d'écriture. Réciproquement, une possibilité de connaissance s'offre à l'écrivain : la littérature est douée d'une aptitude historique, sociologique, anthropologique. Je fais donc le pari que les sciences sociales peuvent être, sans se renier, littéraires. L'histoire n'est pas fiction, la sociologie n'est pas roman, l'anthropologie n'est pas exotisme, et toutes trois obéissent à des exigences de méthode. À l'intérieur de ce cadre, rien n'empêche le chercheur d'écrire. Fuyant l'érudition qu'on jette dans un non-texte, il peut incarner un raisonnement dans un texte, élaborer une forme au service de sa

démonstration. Concilier sciences sociales et création littéraire, c'est tenter d'écrire de manière plus libre, plus juste, plus originale, plus réflexive, non pour relâcher la scientificité de la recherche, mais au contraire pour la renforcer.

Pour décliner les propositions contenues dans *L'histoire est une littérature contemporaine*, j'ai publié une enquête sur les esthéticiennes et les métiers de l'esthétique, en avril 2015, au Seuil, dans la collection « Raconter la vie » : la sociologie aussi est une littérature contemporaine. Ma réflexion sur les écritures du savoir a des implications sur la conception même de littérature, qui s'ouvre dès lors à la compréhension-explication du réel – manière de dépasser par le haut la vieille *mimesis* et la définition du roman réaliste comme « miroir qui se promène sur une grande route ».

J'ai eu l'occasion de présenter mes travaux à l'Universidad de Tres de Febrero à Buenos Aires (septembre 2014), à Texas A&M, à l'université de Houston (février 2015), ainsi qu'à l'université de Lausanne, à l'université de Fribourg (mars 2015) et à l'European University Institute de Florence (mai 2015). Par ailleurs, *Histoire de mes grands-parents* a été inscrit au programme d'histoire de l'IEP de Grenoble, ce qui m'a permis d'avoir de fructueux échanges lors de diverses conférences et tables rondes en France.

Pauline Peretz

Maître de conférences en histoire contemporaine à l'université de Nantes et chercheuse au centre d'études nord-américaines de l'EHESS, elle est également chercheuse associée à l'Institut du monde contemporain et rédactrice en chef à la Vie des idées.

Publications

P. PERETZ, *Let my People go. The Transnational Politics of Soviet Jewish Emigration during the Cold War* (avec l'aide pour la traduction de la Fondation pour la mémoire de la Shoah), Transaction Publishers, juin 2015.

P. PERETZ, *Au prêt sur gage*, Le Seuil, coll. « Raconter la vie », octobre 2014.

P. PERETZ, « President Nixon' broken promise "to bring the American people together". Ethnic and racial politicking during the first mandate », *Presidential Studies Quarterly*, vol. 44 n° 4, décembre 2014, p. 673-696.

P. PERETZ, « Whiteness ou réethnicisation ? Les Juifs dans l'Amérique multiculturelle depuis les années 1960 », dans C. BORDES (éd.) *Judaïsmes*, Honoré Champion, coll. « Bibliothèque des études juives », 2015.

P. PERETZ, « Une cohabitation millénaire. Entretien avec John Tolan », *La Vie des idées*, 21 janvier 2015, <http://www.laviedesidees.fr/Une-cohabitation-millenaire.html>.

P. PERETZ, « My Crystal Ball is Cloudy: The Historian as Public Intellectual. An Interview with Thomas Sugrue », *Books and Ideas*, 13 novembre 2014 (avec Thomas Grillot), <http://www.booksandideas.net/My-Crystal-Ball-is-Cloudy-The.html>.

AUTRES ACTIVITÉS

Pierre Rosanvallon est président de l'association « La République des idées » qui publie la collection éponyme. Il dirige également aux éditions du Seuil la série « Les livres du nouveau monde » et il pilote le projet « Raconter la vie » (collection de livres et site internet).